



Compte rendu financier du trésorier 2021/2022

(et approbation provisoire des comptes de l'exercice saison 2021 – 2022 selon art. 16 des statuts)

Le trésorier précise qu'il a mis en place le Plan Comptable de l'Association. Pour l'exercice clos le 31/08/2022, la somme des recettes se montent à 3.929,63 EURO et la somme des dépenses à 3.844,54 EURO. Le solde positif de 85,09 EURO sera utilisé pour les investissements de plastrons et casques lors de l'attribution de la subvention au Conseil Départemental.

Au 31/08/2022, La caisse liquide est nul et la valeur sur le relevé du compte bancaire est de 480 EURO. Il est à noter que 3 chèques (d'un montant total de 394,91 EURO) sont en attente de paiement, si bien que le solde théorique de 85,09 EURO correspond juste à la prime d'assurance MACIF réglable le 05/09/2022 pour la fin de l'année civile 2022.

Le trésorier informe, qu'il va effectuer un arrêté des comptes officiels et le soumettre au prochain CA.

Il informe aussi, que tout membre de l'association est en droit de vérifier les comptes et les soldes bancaires durant 10 ans. Il se tient avec le Président à la disposition des requérants pour développer les comptes.

Ce premier compte-rendu financier a été approuvé à l'unanimité de la première AG de l'association du 6 septembre 2022.

Conformément à la loi, ce compte-rendu financier sera publié et utilisé comme premier compte rendu financier pour toutes les démarches officielles.

Fait à Sillans, le 6 septembre 2022

Trésorier
Michel Giraud

Président
Harsen Bouacha